



RÉUSSIR

LA REMISE EN CULTURE
D'UNE TERRE AGRICOLE DÉVALORISÉE



La valorisation d'une terre en friche réalisée dans les règles de l'art favorise la rentabilité des entreprises, l'occupation dynamique des territoires et peut contribuer à la création de nouvelles entreprises.

Il existe différentes façons de convertir une friche en terre agricole cultivable. Chacune comporte des avantages et des inconvénients. Les façons de faire varient selon les objectifs, la vision, le budget, le temps, la réalité du promoteur et l'état de la terre en friche.

La présente fiche a pour but d'aider les producteurs agricoles à planifier et à prendre des décisions éclairées en vue de réussir la valorisation d'une terre en friche.

Ai-je le droit de défricher?

Quel est le potentiel agricole de la terre? Est-il approprié pour mon projet?

Si je suis locataire, ai-je un bail adapté aux investissements que je m'apprête à faire?

Quelles sont les étapes du défrichage et de la remise en culture?

Quels seront les impacts environnementaux de mon projet?

Mon projet sera-t-il rentable?

Rédaction :

Amélie Pichette | Bruce Gélinas | Guy-Anne Landry | Hélène Bernard | Laurence Gendron

Ai-je le droit de défricher?

Il est important d'obtenir toutes les autorisations nécessaires avant de commencer un projet de défrichage.

MELCC

Pour savoir si le déboisement à des fins de mise en culture est permis dans la municipalité, communiquez avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de s'assurer, notamment, que votre projet n'est pas dans un milieu humide ou un milieu naturel d'intérêt.

MRC OU MUNICIPALITÉ

Pour connaître les règlements qui s'appliquent à votre projet, notamment en ce qui a trait au déboisement, communiquez avec votre municipalité. Une autorisation peut être exigée pour un projet de déboisement dont le but est de mettre une terre en culture.

CPTAQ

Communiquez avec le Service de l'information de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour vous assurer de la conformité de votre projet.

AGENCE

Renseignez-vous auprès de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de votre région pour savoir s'il y a eu, sur la terre que vous souhaitez défricher, des travaux sylvicoles subventionnés. Si vous détruisez de tels travaux avant le délai prescrit, vous pourriez devoir rembourser l'aide financière consentie par l'Agence.

Quel est le potentiel agricole de la terre? Est-il approprié pour mon projet?

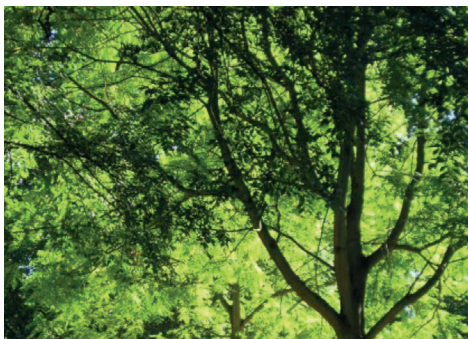
Avant de commencer le chantier, il est primordial d'évaluer le potentiel agricole avec l'aide d'un agronome (drainage, type de sol, pH, topographie, climat, etc.).

Si je suis locataire, ai-je un bail adapté aux investissements que je m'apprête à faire?

Pour sécuriser des investissements réalisés sur une terre louée, il est recommandé de signer un contrat et de l'enregistrer au registre foncier. Des clauses spécifiques liées au défrichage devraient également être incluses au contrat. Le montant de l'investissement pourrait être pris en compte dans la discussion visant à fixer non seulement le loyer, mais aussi la durée du contrat (plus l'investissement est important, plus le délai pour le récupérer risque d'être long; la durée du contrat devrait être adaptée en conséquence). Pour ne rien oublier, consultez un notaire.

Quelles sont les étapes du défrichage et de la remise en culture?

Gestion des résidus ligneux



ÉVALUER LA VALEUR COMMERCIALE DU BOIS

S'il a une valeur commerciale :

Bûcher soi-même.
Ne pas sous-estimer les coûts et le temps nécessaire.

ou

Embaucher un bûcheron pour récolter le bois*.

ou

Vendre le bois sur pied (vente de droit de coupe)*.

S'il n'a aucune valeur commerciale :

Faucher (si le diamètre est faible) ou broyer et passer aux étapes de la remise en culture.

et

Gérer les résidus (branches et souches).

* Modèles de contrats offerts par la Fédération des producteurs forestiers du Québec.



Retirer du sol les souches avec une pelle mécanique munie d'un peigne.

ou

Broyer directement (profondeur en fonction de la culture prévue) dans le sol en même temps que les branches et passer aux étapes de la remise en culture.

Dans les deux cas, les plus grosses souches peuvent être déplacées hors du site pour réduire les coûts de broyage ou faciliter la gestion des andains.



Déplacer les résidus hors du site. Cette méthode occasionne une perte de matière organique et elle peut être onéreuse.

ou

Faire des andains avec les résidus

Laisser les résidus se décomposer. Cette méthode occasionne une perte de superficie cultivable et une entrave à la circulation.

Laisser sécher de six mois à un an et brûler. Il est **obligatoire** d'obtenir les permis nécessaires auprès du service d'incendie, de la SOPFEU ainsi que de la municipalité et de la MRC puisque les feux à ciel ouvert comportent des risques.

ou

Broyer les résidus

Enterrer les résidus directement dans le sol peut entraîner des problèmes dans le futur.

Planifiez, planifiez, planifiez, à chaque étape (période de l'année, durée, coûts, cultures)!

Quels seront les impacts environnementaux de mon projet?

Il est important de minimiser les impacts environnementaux, comme l'érosion des sols et le rejet de sédiments dans les cours d'eau. Le projet doit respecter la bande riveraine et conserver la couche arable du sol ainsi que la matière organique.

Remise en culture



Isoler hydrologiquement les parcelles par le creusage de fossés

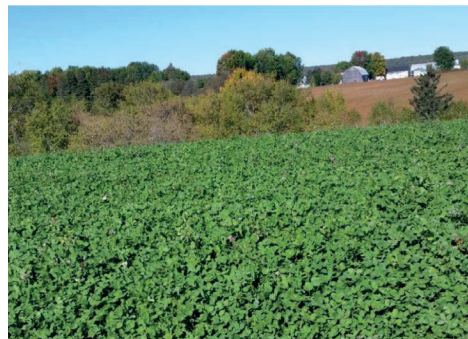
Au besoin :

- Contrôler les mauvaises herbes vivaces*
- Épierrer
- Nivelier*
- Drainer*
- Prévoir l'implantation de haies brise-vent*

* S'assurer d'avoir un plan conçu par un professionnel habilité.



Au besoin, chauler en fonction des analyses de sols et de la culture visée.



Si une grande quantité de matière ligneuse a été enfouie ou à la suite de travaux de nivellement et de drainage, consacrer une saison entière à la culture d'engrais verts successifs, en portant attention aux mauvaises herbes.

En fonction de la culture projetée, s'assurer que les résidus restants n'entravent pas les opérations culturales.

En respectant la réglementation, augmenter la quantité d'azote durant les premières années de culture pour accélérer la décomposition des résidus.

Les rendements s'amélioreront au cours des années subséquentes.

Planifiez, planifiez, planifiez, à chaque étape (période de l'année, durée, coûts, cultures)!

Mon projet sera-t-il rentable?

La décision d'investir des capitaux dans un projet comporte plusieurs dimensions. Il est rare que le facteur économique tel que les répercussions financières de l'investissement sur l'entreprise soit le seul qui intervienne dans le choix des investissements. D'autres considérations, dont l'objectif poursuivi par l'entreprise et l'effet de l'investissement sur l'efficacité de celle-ci, entrent inévitablement en ligne de compte.

Néanmoins, puisqu'un investissement peut avoir des conséquences importantes à moyen et à long terme sur une entreprise, il demeure important d'en évaluer la rentabilité. Un projet est rentable s'il permet d'augmenter le bénéfice net de l'entreprise.

Les améliorations associées au projet seront-elles supérieures aux détériorations? Mieux vaut répondre à cette question avant d'amorcer les travaux.

Améliorations

Quels revenus supplémentaires le projet permettra-t-il d'enregistrer?

Ex. : vente de grains, vente de foin

Le projet permettra-t-il d'éliminer des dépenses qui doivent actuellement être assumées?

Ex. : achat de foin à l'extérieur pour combler les besoins du troupeau, location d'une terre

Détériorations

Le projet éliminera-t-il la possibilité d'enregistrer certains revenus?

Ex. : vente de bois

Quels coûts supplémentaires le projet impliquera-t-il?

Ex. : coûts de production d'une nouvelle culture, rémunération du capital investi (intérêts), entretien de la terre

Les projets les plus bénéfiques pour une entreprise ont en général un gain annuel espéré positif (améliorations - détériorations > 0).

Le producteur, avec son agroéconomiste, pourra déterminer si ce gain espéré est conforme aux objectifs de l'entreprise (permet-il de récupérer le capital investi initialement dans un délai raisonnable?). Si ce n'est pas le cas, le projet pourrait être revu, remodelé, réévalué, de façon à maximiser ses bénéfices pour l'entreprise.

Quelques trucs économiques

- Retenez les services d'un agroéconomiste.
- Tentez de répondre aux questions suivantes : mon projet se paiera-t-il par lui-même? Sinon, est-ce que mon entreprise est en mesure de supporter l'investissement?
- Obtenez des soumissions de fournisseurs ou de contractants pour bien chiffrer les dépenses attendues.
- Informez-vous au sujet de la déduction pour étalement du revenu d'un producteur forestier. Vous pouvez peut-être en profiter!



Pour obtenir les coordonnées d'un :

Conseiller forestier,
appelez l'Agence de mise en valeur des forêts privées de votre région;

Agronome (agroéconomiste, conseiller en agroenvironnement, conseiller technique),
appelez le réseau Agriconseils de votre région.